

METZ MÉTROPOLE

MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 Place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 METZ CEDEX 1 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil Métropolitain :

99 titulaires – 40 suppléants

Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants

Conseillers présents : 93 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 5 Absent(s) excusé(s) : 5

Absent(s): 1

Date de convocation : 8 décembre 2020

Vote(s) pour: 98 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 14 décembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement. Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-12-14-CC-11.1:

Adoption des tarifs de location des établissements culturels à partir du 1er janvier 2021.

Rapporteur: Monsieur Patrick THIL

Le Conseil, Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la délibération du Bureau de Metz Métropole du 2 décembre 2019,

DECIDE du maintien des tarifs 2020 de location des équipements culturels de Metz Métropole à compter du 1er janvier 2021, conformément aux tableaux joints.

Pour extrait conforme Metz, le 15 décembre 2020 Pour le Président et par délégation La Secrétaire Générale

Mariorie MAFFERT-PELLAT

Tarifs des espaces privatisables au Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole

Espaces	½ journée	journée	Soirée à partir de 17h
Grenier de Chèvremont (salle n° 29) Capacité : 100 places assises ou 150 personnes debout Personnel de surveillance et de sécurité : 2	750 €	1 200 €	1 300 €
Nouvel espace d'accueil Capacité : 100 places assises ou 150 personnes debout. Personnel de surveillance et de sécurité : 2	750 € Uniquement le mardi	1200 € Uniquement le mardi	1300 €
Salle aux Arcades (salle n° 28) Capacité : 40 places assises ou 60 personnes debout Personnel de surveillance et sécurité : 2			
Salle Philippe le Gronnais (salle n° 32) Capacité : 20 places assises ou 30 personnes debout Personnel de surveillance et sécurité : 4			
Plafond aux armoiries (salle n° 36) Capacité : 25 places assises ou 35 personnes debout Personnel de surveillance et sécurité : 5	400 €	500 €	600 €
Salles Beaux-Arts (salles n° 42 ou 43 ou 44) Capacité par salle : 25 places assises ou 45 personnes debout Personnel de surveillance et sécurité : 3			
Salle expositions temporaires (salle n° 47) Capacité : 19 places assises ou 19 personnes debout Personnel de surveillance et sécurité : 3			

Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné – Metz Métropole

Grille tarifaire de location d'espaces privatisables

Espace	Conditions de location	Montant de	la location
	Capacité maximum : 269 personnes assises	Forfait TTC ½ journée :	Forfait TTC journée :
Auditorium	Conférence, master class, concert, spectacle de danse, enregistrement, captation concerts et spectacles	225€	450 €
	Capacité maximum : 50 personnes	Forfait TTC ½ journée :	Forfait TTC journée :
Salle Maujean	Conférence, master class, concert	120€	240 €
	Capacité maximum : 50 personnes	Forfait TTC ½ journée :	Forfait TTC journée :
Salle Poulenc	Conférence, master class, concert	120€	240 €
Grand studio	Capacité maximum : 50 personnes	Forfait TTC ½ journée :	Forfait TTC journée :
de danse	Répétition de danse	150 €	300 €

OPERA-THEATRE

TIONS PRATIQUEES PAR L'OPERA-THEATRE DE METZ METROPOLE		TARIFS	
) GRANDE SALLE (750 places) ants fortattaires par jour de mise à disposition (à partir de 8h et jusque 23h30)			
A - Mise à disposition de la salle	нт	TTC	
o) associations, organismes sans but lucratif ou à but humanitaire ou social, établissements scolaires situés sur le territoire de Metz Métropoie, Communes de Metz Métropoie, membres du Club-Partenaires			
spectacle avec entrées payantes	2 125,00 €	2 550,00	
spectacle avec entrées gratuites autres utilisations (assemblées générales, colloques)	1 100,00 € 1 500,00 €	1 320,00 1 800,00	
) autres utilisateurs (y compris écoles de danse)			
spectacle avec entrées payantes spectacle avec entrées gratuites	4 250,00 € 2 125,00 €	5 100,00 2 550,00	
autres utilisations (assemblées générales, colloques)	2 500,00 €	3 000,00	
3 - Mise à disposition de personnel pour un minimum de 3 heures toute heure supplémentaire sera facturée			
obligatoire			
2 SSIAP 1 gardien/agent d'accueil			
1 électricien 1 machiniste/accessoiriste			
fourieurs total			
facultatif			
2 ouvreurs (si ouverture du 3e balcon) 2 agents de vestiaires (si nécessaire)			
I) AUTRES SALLES			
- Foyer Ambroise-Thomas			
) mise à disposition de la salle our l'organisation d'une réception à l'occasion d'un spectacle	450,00 €	540.00 €	
our l'organisation d'expositions, forfait minimum au-delà de 3 jours par jour supplémentaire	300,00 €	360,00 €	
au-deta de a jours par jour supplementaire vour l'organisation de réceptions hors spectacles, colloques, conférences, réunions, formations par demi-journée (de 8h à 13h ou de 13h à 18h)	500.00 €	600.00 €	
par demi-journee (de en a ton ou de ton a ten) en journée (entre 8h et 18h) en soirée (entre 18h et 23 h)	1 000,00 €	1 200,00 € 900,00 €	
	750,00€	900,00 €	
) Mise à disposition de personnel <u>obligatoire</u>			
1 SSIAP 1 gardien/agent d'accueil			
1 électricien 2 ouvreurs			
total			
3 - studio de répétition Georges-Masson : i) mise à disposition de la salle			
par demi-journée (de 8h à 13h ou de 14h à 19h) en journée (de 8h à 19h)	125,00€	150,00 €	
en soirée (entre 18h et 23h) En cas de présence de personnel d'accueil, ces tarifs sont majorés de 50%	400,00€	480,00 €	
) Mise à disposition de personnel			
obligatoire: 1 SSIAP			
1 gardien/agent d'accueil			
1 électricien total			
- hall billetterie :			
) mise à disposition de la salle - en 1/2, journée, entre 8h et 13 h ou 13h et 18h	100,00€	120,00 €	
 en journée, de 8h à 18h maximum en soirée, de 18h à 23h; tout dépassement au-delà de 23h, sans pouvoir excèder 2h du matin, sera majoré de 50% 	150,00€	180,00 €	
n cas de présence de personnel d'accueil et/ou technique, ces tarifs sont majorés de 50%			
) Mise à disposition de personnel obligatoire :			
1 SSIAP 1 gardien/agent d'acqueil			
Telectricien total			
Ohall cheminée :			
) mise à disposition	***		
- en 1/2, journée, entre 8h et 13 h ou 13h et 18h - en journée, de 8h à 18h maximum	100,00€ 150,00€	120,00 €	
 en soirée, de 18h à 23h; tout dépassement au-delà de 23h, sans pouvoir excéder 2h du matin, sera majoré de 50% in cas de présence de personnel technique, ces tarifs sont majorés de 50% 	180,00€	216,00 €	
) Mise à disposition de personnel			
obligatoire 1 SSIAP			
1 gardlen/agent d'accueil 1 électricien			
total			
II) MISE A DISPOSITION DE MOYENS TECHNIQUES			
Alise à disposition de matériel technique, par jour, Sonorisation (de conférence)	250,00€	300,00 €	
Videoprojecteur 20 000 lumens	2 500,00€	3 000,00	
Videoprojecteur 5 000 lumens Videoprojecteur 2 000 lumens	500,00€	600,00 €	
V) LOCATION DE PRODUCTIONS			
l -pour des représentations ; application des tarifs de la Réunion des Opéras de France			
pour mémoire production complète, par représentation production incomplète, par représentation	5 500,00€	6 600,00	
décors ou costumes seuls, par représentation)	3 000,00€	3 600,00	
5- pour d'autres utilisations (soirées, expositions) :) ensemble des décors ou costumes d'une production	3 000,00€	3 000 00	
) par élément de décors ou costumes	350,00€	3 600,00€ 420,00€	
éduction de 40 % en cas d'immobilisation < 5 jours			
/) UTILISATION DU LOGICIEL DE VENTE DES BILLETS DANS LE CAS DES .OCATIONS DE L'OPERA-THEATRE			
Prix de la prestation par billet èmis	1,00€	1,20€	

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES Points 1 - 2,2 - 2,3 - 3 à 14 Points 15 à 27 : pas de vote
ADDA	Fatiha	Woippy		POUR
AGAMENNONE	Béatrice	Metz	Pouvoir d'Amandine LAVEAU-ZIMMERLE	POUR
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		POUR
ARNOLD	Patricia	Metz		POUR
AUDOUY	Caroline	Metz		POUR
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		POUR
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Abstention Point 9 Pour les autres points
BAUDOÜIN	Daniel	Sainte-Ruffine		POUR
BAUDRIN	Pierre	Vernéville		POUR
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		POUR
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lés-Metz		POUR
BOHR	Timothée	Metz		POUR
BORI	Danielle	Metz		POUR
BOUVET	Xavier	Metz	Pouvoir de Nicolas TOCHET	POUR
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		POUR
BURHAN	Ferit	Metz		POUR
CARPENTIER	François	Cuvry		POUR
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz	Excusée - Pouvoir à Julien HUSSON	POUR
сношкна	Erfane	Woippy		POUR
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz		POUR
COMBELLES	Jean	Vaux		POUR
DAP	Laurent	Metz		POUR
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		POUR
DEFAUX	Daniel	Plappeville		POUR
DIEUDONNE	Vincent	Vany		POUR
DORR	Antoine	Vantoux		POUR
DUMONT	Michel	Fêy		POUR
DUVAL	Bertrand	La Maxe		POUR

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES Points 1 - 2,2 - 2,3 - 3 à 14 Points 15 à 27 : pas de vote
FACHOT	Pierre	Jussy		POUR
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		POUR
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		POUR
GOUTH	Cédric	Woippy		POUR
GREGOIRE	Aude	Montigny-les-Metz	Excusée - Pouvoir à Christiane GREINER	POUR
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz	Pouvoir d'Aude GREGOIRE	POUR
GRIVEL	Patrick	Laquenexy	Pouvoir de Pierre MUEL	POUR
GROLET	Françoise	Metz		Abstention Points 1 et 7 - Contre Points 3, 4, 9 et 14 Pour les autres points
GROSDIDIER	François	Metz		POUR
GUERMITI	Hanifa	Metz		POUR
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		POUR
HENRION	François	Augny		Abstention Point 9 Pour les autres points
HORY	Thierry	Marly		POUR
HUBER	Pascal	Chesny		POUR
HUET	Armelle	Noisseville		POUR
HUSSON	Julien	Metz	Pouvoir de Stéphanie CHANGARNIER	POUR
JACOB-VARLET	Odile	Marly		POUR
KHALIFE	Khalifé	Metz		POUR
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		POUR
KREMER	Véronique	Montigny-lés-Metz		POUR
KURTZMANN	Walter	Peltre		POUR
LALOUX	Grégoire	Metz		Abstention Points 1 et 7 - Contre Points 3, 4, 9 et 14 Pour les autres points
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine	Metz	Excusée - Pouvoir à Béatrice AGAMENNONE	POUR
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		POUR
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		POUR
LOSCH	Jean-François	Lessy		POUR
LUCAS	Eric	Metz		POUR
LUX	Isabelle	Metz		POUR
MANZANO	Philippe	Mécleuves		POUR
MARCHETTI	Denis	Metz		POUR

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES Points 1 - 2,2 - 2,3 - 3 à 14 Points 15 à 27 : pas de vote
MARX	Sébastien	Metz		POUR
MICHEL	Martine	Poumoy-la-Chétive		POUR
MOLE-TERVER	Laurence	Metz		POUR
MUEL	Pierre	Marieulles	Excusé - Pouvoir à Patrick GRIVEL	POUR
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		POUR
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz		POUR
NICOLAS	Martine	Metz		POUR
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		POUR
NIEL	Hervé	Metz		POUR
NOWICKI	Christian	Marty		Abstention Point 9 Pour les autres points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		POUR
PIERRET	Alain	Woippy		POUR
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		POUR
REISS	Guy	Metz		POUR
ROQUES	Jérémy	Metz		POUR
ROUX	Sylvie	Mey		POUR
SCHLOSSER	Pauline	Metz		POUR
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz		POUR
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz		POUR
SCIAMANNA	Marc	Metz		POUR
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		POUR
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz		POUR
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		POUR
STAUDT	Bernard	Metz		POUR
STEMART	Anne	Metz		POUR
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		POUR
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz		POUR
TAFFNER	Blaise	Metz		POUR
TAHRI	Bouabdellah	Metz		POUR
THIL	Patrick	Metz		POUR
TOCHET	Nicolas	Metz	Excusé - Pouvoir à Xavier BOUVET	POUR

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES Points 1 - 2,2 - 2,3 - 3 à 14 Points 15 à 27 : pas de vote
TORLOTING	Michel	Gravelotte	ABSENT	
TRAN	Doan	Metz		POUR
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		POUR
VALENTIN	Claude	Nouilly		POUR
VERRONNEAU	Marina	Metz		POUR
VETSCH	Lucien	Montigny-les-Metz		POUR
VIALLAT	Isabelle	Metz		POUR
VICK	Julien	Metz		POUR
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		POUR
WEBERT	Marilyne	Pouilly		POUR

Résumé de l'acte 057-200039865-20201214-2020-12-DC11-1-DE

Numéro de l'acte : 2020-12-DC11-1

Date de décision : lundi 14 décembre 2020

Nature de l'acte : DE

Objet: Adoption des tarifs de location des établissements

culturels à partir du 1er janvier 2021

Classification: 8.9 - Culture

Rédacteur : Catherine DELLES

AR reçu le : 15/12/2020

Numéro AR: 057-200039865-20201214-2020-12-DC11-1-DE

Document principal: 99 DE-11-1.pdf

Pièces jointes :

99_DE-LISTE ELUS votes 14 décembre.pdf

Historique:

15/12/20 10:23	En cours de création	1	
15/12/20 10:27	En préparation Catherine DELLES		
15/12/20 16:11	Reçu Catherine DELLI		
15/12/20 16:11	En cours de transmission		
15/12/20 16:12	Transmis en Préfecture		
15/12/20 16:17	Accusé de réception reçu		